

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Commune</u>
Gillieron	Claire-Anne	Montanaire
Jamain	Philippe	Goumoens
Liard	Christian	Lussery-Villars
Ackermann	Urs	Ogens
Gilliéron	Alain	Prilly

3. Procès-verbal de l'assemblée du 4.12.2013

Ce document ne suscite ni remarque ni question.

VOTE : le procès-verbal de l'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARASPE du 4.12.2013 est adopté par mains levées, à l'unanimité.

4. Correspondance

Aucune correspondance n'est à signaler.

5. Communications du Bureau

Mercredi	19	novembre	16 h 00	CoGest sur budget 2015*
Mercredi	3	décembre	18 h 30	Conseil intercommunal à Echallens

6. Communications du Comité de direction

La parole est à M. W. BLUM, président du Comité de direction. Il indique que le travail de son comité a porté essentiellement sur la préparation de la succession de M. Hoffman au poste de directeur de l'ARASPE. Le choix s'est porté sur M. Pascal Roduit qui n'a malheureusement pas pu se libérer ce soir. Il débutera son activité au 1.08.2014 et sera coaché par M. Hoffman durant tout le mois d'août. Une fête de départ réunira le personnel et le comité de direction autour d'un repas le 29 août prochain. A partir de cette date, le nouveau directeur sera aux commandes avec l'équipe de direction déjà en place. Une cordiale bienvenue lui est d'ores et déjà souhaitée.

W. BLUM poursuit en annonçant un changement intervenu au sein du Conseil de politique sociale (CPS) : M. E. Küng, président de l'ARAS Broye-Vully a été remplacé dans la fonction de représentant des communes par Mme Nathalie Saugy présidente de l'ARAS Jura-Nord vaudois et municipale à Yverdon-les-Bains. Il rappelle la composition du CPS (c.f. site www.vd.ch lettre CPS Info n°32).

Il évoque ensuite quelques thèmes abordés en séances du CdRAS :

- Fonds de lutte contre la précarité. C'est un projet soumis au CPS par le département dont le CdRAS a été saisi et à propos duquel la conférence des directeurs a préavisé.
(http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dsas/cd/fichiers_pdf/CPS_info_no.31_def.pdf)
- Mission des agences d'assurances sociales à l'horizon 2020.
- L'évolution/ la révision permanente des assurances sociales

Le chef du département, P.-Y. Maillard, prévoit de redéfinir la mission des AAS et d'aller vers une plus grande centralisation d'une partie des tâches. Le CoDir de l'ARASPE entrevoit un risque réel de complication des démarches pour nos bénéficiaires auxquels nous souhaitons offrir des prestations de qualité et de proximité.

7. Rapport d'activité 2013

M. HOFFMAN rappelle que ce document qui va assez loin dans les détails est le seul qui apporte un maximum de renseignements sur les deux grands volets de notre association. Il peut être utile pour des candidats, des stagiaires, des partenaires dans le réseau.

La qualité de l'activité de l'ARASPE peut être jugée à l'aune de quatre grands indicateurs. Le premier est constitué par les usagers et les assurés. Ceux-ci sont à la base de l'existence des ARAS et nous sommes à leur service, Les assurés sociaux représentent à l'heure actuelle 850 situations de personnes qui sont aidées régulièrement chaque mois. C'est un volume qui a doublé en 10 ans. En matière de qualité de nos prestations,

nous sommes très attentifs aux réclamations et aux contestations. Moins d'une dizaine sont enregistrées chaque année. Les voies de recours existent et tendent à être utilisées de plus en plus souvent à l'instar de ce qui se passe dans d'autres instances.

Un deuxième indicateur est l'aspect RH, soit les collaborateurs et collaboratrices qui mettent en œuvre le travail dans les agences et au CSR. Aux yeux de la direction, le personnel est aussi important que le public que nous servons. M. HOFFMAN relève une bonne stabilité du personnel avec un turnover qu'il qualifie d'extrêmement raisonnable: l'un des plus bas du côté du CSR sur l'ensemble du canton. L'ARASPE enregistre le taux d'absentéisme le plus faible depuis une dizaine d'années. Le personnel fait preuve aussi d'une belle créativité, plusieurs chantiers se sont ouverts et différentes choses ont été mises en œuvre. C'est aussi un personnel qui a des attentes, mais raisonnables. Le règlement du personnel a été mis à jour dans un mode constructif et positif.

Un troisième indicateur s'articule autour des instances qui nous contrôlent, à commencer par le Comité de direction, la Commission de gestion et le Conseil intercommunal. Au sein du département de la santé et de l'action sociale, deux services, le SPAS et le SASH encadrent les prestations que nous mettons en œuvre. Nous sommes régulièrement soumis à des audits du SPAS, la dernière fois en 2013 pour le CSR. Le rapport d'audit a fait état de quelques erreurs et de quelques approximations, mais n'a détecté aucune faute majeure ni dysfonctionnement.

La gestion financière constitue le quatrième aspect de contrôle de l'activité. A cet égard le directeur se dit particulièrement satisfait de pouvoir affirmer que la gestion financière de l'ARASPE est saine.

Il conclut en exprimant sa reconnaissance aux quatre adjoints de direction, tous présents ce soir.

La discussion est ouverte sur le rapport d'activité 2013. La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

VOTE : par mains levées, à l'unanimité moins une abstention, le rapport d'activité 2013 de l'ARASPE est approuvé.

Ph, DIND remercie l'assemblée de ce vote et, au nom du Conseil intercommunal, exprime sa gratitude à toute l'équipe de la direction, au personnel et au comité de direction de l'ARASPE. Il souligne que c'est la dernière participation de M. Hoffman à notre assemblée.

8. Comptes 2013

Les comptes 2013 sont parcourus par groupes de postes budgétaires, puis le bilan ; aucune question ni remarque n'est formulée.

La parole est au rapporteur de la Commission de gestion. M. N. BRANDT lit son rapport (document en annexe).

VOTE : Par mains levées, l'assemblée accepte les comptes 2013 de l'ARASPE à l'unanimité moins une abstention.

9. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)

Le Bureau n'a rien reçu, et la parole n'est pas demandée.

10. Questions et divers

A. ISAAZ (Étagnières) demande s'il est possible de déplacer les assemblées à 19 heures ?

Après consultation à mains levées, il s'avère que l'horaire actuel fixé à 18 h 30 convient à la majorité des personnes présentes. A. ISAAZ en prend acte et dit qu'elle fera usage à l'avenir de la possibilité de se faire remplacer par un-e collègue de sa municipalité.

Y. JAUNER, membre du CoDir représentant de Penthalaz, demande s'il serait possible de publier le rapport d'activité sur les sites des communes ? En réponse, il est suggéré d'insérer un lien vers le site de l'ARASPE où le rapport d'activité est publié après son adoption par le Conseil intercommunal.

A la question de savoir si les procès-verbaux des assemblées du Conseil intercommunal peuvent être publiés, les séances étant ouvertes au public, il ne semble pas y avoir matière à refuser. Cas échéant, cela ne pourrait intervenir qu'après l'adoption du procès-verbal.

Ph. DIND dit que ce point pourrait être abordé en séance des syndicats.

Il informe l'assemblée que l'élaboration d'un règlement du Conseil intercommunal devra être mise en oeuvre (cf Bulletin canton-communes n°34 disponible sur le site de l'Etat de Vaud: <http://www.vd.ch/autorites/departements/dis/communes-et-logement/publications/>). Il reviendra sur cette question lors de l'assemblée du 3 décembre 2014.

10.1 Communications de la direction

Pour sa dernière intervention devant le Conseil intercommunal, M. HOFFMAN dit qu'il a choisi de donner largement la place aux témoignages de son équipe de direction. Estimant que lui-même et la responsable Finances et RH, Mme M. di Federico ont épuisé leur quota avec les comptes et le rapport d'activité 2013, il, cède la parole à Mme C. GRUNAUER, adjointe administrative. L'intéressée présente la mise en place d'une double permanence (document annexé au présent P.-V.).

La parole est ensuite à M. V. SUGNAUX, en sa qualité d'agent régional des assurances sociales (annexe).

C'est enfin au tour de Mme A. KOSEL, adjointe sociale et responsable RI de témoigner en présentant quelques cas concrets rencontrés dans sa pratique.

M. HOFFMAN remercie ses collaborateurs de leur présentation et forme le souhait que les adjoints soient toujours invités à présenter leur activité à l'avenir.

Avant de conclure, le président, Ph. DIND propose à l'assemblée d'applaudir M. Hoffman pour tout le travail qu'il a mené au cours de ses 9 ans à la direction du CSR. Il relève que l'intéressé, bien que désormais retraité, ne sera pas au chômage puisqu'il poursuivra une activité à la tête de l'association Vivere qui vient en aide aux plus déshérités des déshérités. Il exprime ses vœux les meilleurs pour la suite de sa mission désintéressée.

Il donne rendez-vous le 3 décembre à Echallens et invite les personnes présentes à s'arrêter quelques instants pour partager la collation offerte par la Commune d'Essertines-sur-Yverdon.

L'assemblée est close à 19 h 50.

Le Président du Conseil intercommunal :

la Secrétaire :

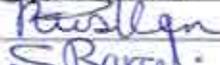
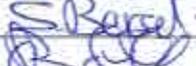
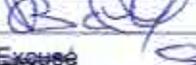
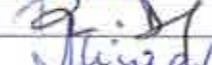
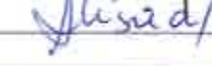
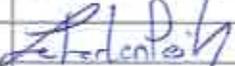
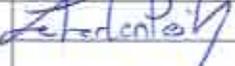
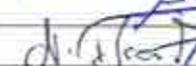
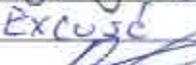
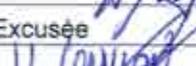
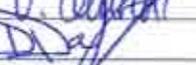
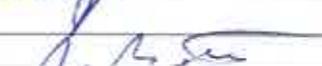
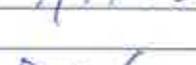
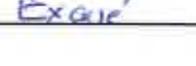
Philippe Dind

Martine Seiler

Annexes :

- Rapport de la commission de gestion.
- Liste de présences
- Témoignage de C. Grunauer, adjointe administrative
- Témoignage de V. Sugnaux

LISTE DES PRESENCES
ASSEMBLEE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASPE DU 25.06.2014

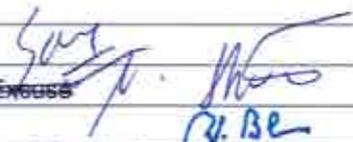
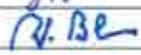
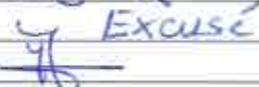
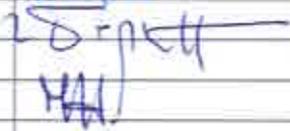
Conseil intercom.	Nom	Prénom	Signature
1 Assens	Grand	Christophe	
2 Bercher	Auberson	Patricia	Excusée
3 Bettens	Sonzogni	Thierry	
4 Bioley-Orjulaz	Létra	Cyril	
5 Bottens	Delpierre	Carine	Excusée
6 Boulens	Mégroz	Catherine	
7 Bournens	Zwahlen	Janine	
8 Boussens	Berset	Sandra	
9 Bretigny s/Morrens	Bally	Christiane	
10 Cheseaux s/Lausanne	Sandoz	Serge	Excusé 
11 Cugy	Flückiger	Philippe	Excusé
12 Daillens	Magnenat	Olivier	Excusé
13 Echallens	Nicolier	Yvan	Excusé
14 Essertines s/Yverdon	Dind	Philippe	
15 Etagnières	Isaaz	Annelise	
16 Fey	Eggenberger	Sven	
17 Froideville	Gerber	Rolf	
18 Goumoens	Vulliamy	Laurent	
19 Jorat-Menthue	Schertenleib	Lyvia	
20 Jouxten-Mézery	Favre	Chantal	
21 Le Mont s/Lausanne	Amaudruz	Michel	Excusé
22 Lussery-Villars	Liard	Christian	
23 Mex	Chevallay	Frédéric	
24 Montanaire	Gillard-Arnold	Véronique	
25 Montilliez	Chuard	Sandrine	
26 Morrens	Chamot	Jean-Daniel	
27 Ogens	Ackermann	Urs	
28 Oppens	Ravera	Laure	
29 Oulens s/Echallens	Heysé	Patrick	
30 Pailly	Brandt	Nicolas	
31 Penthalaz	Hautier	Isabelle	Excusé
32 Penthaz	Emery	Albert	
33 Penthéreaz	Chabrier	Raymonde	
34 Poliez-Pittet	Carrard	Marinette	
35 Prilly	Gilliéron	Alain	
36 Romanel s/Lausanne	Canu	Christine	Excusée
37 Rueyres	Laurent Zeller	Véronique	
38 St-Barthélémy	Dafflon	Dominique	
39 Sullens	Gozel	Christian	
40 Villars-le-Terroir	Bottlang-Pittet	Jacqueline	
41 Vuarrens	Russo	Philippe	
42 Vufflens-la-Ville	Gruaz	Michel	Excusé

Jamain Philippe

Gilliéron Claire Anne

✓

ARASPE PRESENCES 25.06.2014

Comité directeur				
1	Cheseaux s/Lausanne	Gay Vallotton	Michèle	
2	Cugy	Sterchi	Jean-Pierre	Excusé
3	Echallens	Blum	Werner	 R. Blum
4	Jorat-Menthue	Arlaud	Françoise	
5	Le Mont s/Lausanne	Marchand	Jacques	 EXCUSÉ
6	Penthalaz	Jauner	Yves	
7	Prilly	Bourquin Büchi	Anne	Excusé
8	Saint-Barthélemy	Favre	Sandrine	Excusé
9	Vufflens-la-Ville	Weissbrodt	Roger	
Direction ARASPE				
		Hoffman	Michel	
		di Federico	Martine	
		Grunauer	Cecilia	
		Kosel	A.	
		Sugnaux	Vincent	
Invités				
Préfectures				
	Gros-de-Vaud	Dessauges	Pascal	
Lausanne				
	Ouest lausannois	Freiss	Anne Marion	
	SPAS	Jaques	Françoise	
	SASH	Ghelfi	Fabrice	

Rapport de la commission de gestion concernant les comptes 2013 de l'ARASPE

La commission s'est réunie à 3 membres, le 11 juin dans les locaux du CSR, rue des Métiers 1 à Prilly, en présence de Michel Hoffmann, directeur, de son adjointe finances et RH, Mme Di Federico, M. Werner Blum, président du Comité de direction et M. Dind, président du conseil intercommunal.

M. Hoffmann et Mme Di Federico nous ont présenté les comptes 2013 en apportant les informations nécessaires et en répondant à nos questions, ceci pour la bonne compréhension des charges et des produits figurants dans les comptes.

Pour la neuvième année consécutive, les comptes sont non seulement sans déficit, mais avec une augmentation des provisions et des réserves.

Nous constatons une bonne maîtrise des dépenses qui a permis une restitution aux communes autant pour les comptes AAS que CSR.

Il est à relever que depuis 2005, le montant des provisions est passé de 54'660.- à 553'296.- en 2013. Ceci correspond aux salaires de 5 postes à temps plein pour une année avec les charges. Il ne faut pas oublier que le canton paie en fonction du nombre de dossiers traités en fin d'année.

100 dossiers en moins correspondent à 2,5 postes en moins.

Conséquence si le nombre de dossiers diminue, il ne donnera que le montant des salaires du personnel utile au traitement et une diminution du personnel se fera dans un deuxième temps soit environ 6 mois plus tard. Ces postes sont à notre charge.

Sur ordre du SPAS, la réserve PDASV à hauteur de 100'430.- a été dissoute.

Le coût par habitant est de 20.1316

Nous avons pris connaissance du rapport de la Fiduciaire Hervest S.A. Ce rapport relève que des contrôles par sondage de divers comptes ont été effectués dans le but de vérifier l'application stricte du double visa pour le paiement des factures. Il relève également que la remarque émise lors du contrôle de l'exercice 2012 a été correctement traitée. En effet, un double contrôle des modifications de salaire au 1er janvier a été mis en place durant cet exercice.

Elle déclare que la comptabilité de l'ARASPE est régulièrement tenue et qu'elle répond aux exigences légales en la matière.

Nous tenons à remercier M. Michel Hoffmann, directeur, et son adjointe finances et RH, Mme Di Federico, de leur disponibilité et pour tous les renseignements qu'ils nous ont spontanément fournis.

Au vu de ce qui précède, nous recommandons à l'Assemblée d'approuver les comptes 2013.

Au nom de la commission de gestion :

Albert Emery de Penthaz


Sandrine CHUARD de Montilliez, rapporteur

Nicolas Brandt de Pailly





Défis que les GSA devront relever avec le projet dédoublement des permanences

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'équipe administrative de notre CSR assume depuis plusieurs années déjà la responsabilité financière des dossiers RI. Il y a 4 ans, cette équipe faisait encore un travail d'exécutant, vu que la maîtrise et décisions étaient, à l'époque prises dans l'essentiel par les AS y compris la décision de paiements du droit mensuel du RI.

...Un long chemin a été parcouru ! Depuis la mise en place de la directive sur la délivrance de la prestation financière du revenu d'insertion, les collaborateurs administratifs ont été accompagnés et formés pour prendre la responsabilité du suivi administratif et financier de leurs portefeuilles. Dès lors, ils doivent veiller et sont responsables de la conformité et subsidiarité des dossiers qui lui sont confiés.

Cependant, et aujourd'hui encore, les permanences qui sont fixés à la réception pour permettre de faire une première évaluation de l'indigence ainsi que de la pertinence de l'ouverture d'un droit RI, est faite par un/e assistant social.

Ceci dit, une fois la demande RI remplie et les documents essentiels au dossier pour l'évaluation du droit et jusqu'au premier paiement, l'assistant social reste responsable jusqu'au 1^{er} paiement.

Nous travaillons actuellement sur un projet visant la double permanence, c'est-à-dire : l'AS accueille en premier le demandeur et après une première évaluation sociale de la situation, il donnera une liste des documents nécessaires que la personne devra nous apporter lors d'un deuxième entretien, cette fois avec un gestionnaire socio administratif.

Les objectifs ?

- le partage de la charge « nouvelles demandes »
- l'implication du gestionnaire socio administratif dès le début du processus (c'est-à-dire dès l'ouverture du dossier)
- libérer du temps pour que l'AS puisse faire l'appui social

Avec cette double permanence, l'utilisateur sera plus au clair à savoir à qui se référer selon ses questions (problèmes de séparation, soucis de recherche d'appartement, aide pour l'insertion etc. à s'adresser à l'AS) ainsi qu'au gestionnaire socio administratif pour toute question financière et des documents liés au dossier.

Avec cette double permanence le gestionnaire socio administratif s'adressera directement à l'utilisateur et dès le départ, saura lui demander tout ce qui est essentiel à la bonne marche du dossier. Et ce qui n'est pas négligeable, le contact direct permettra nous l'espérons ainsi, une fluidité dans la transmission d'information et un gain de temps.

Peut-être aussi un mot sur un outil qui accompagne l'information aux personnes qui s'adressent à notre service avec l'intention de déposer une demande RI :

Toujours dans le souci d'améliorer l'information générale, nous avons récemment mis en place des séances hebdomadaires d'information du Revenu d'Insertion qui sont présentées par un binôme AS-GSA (assistant social/ Gestionnaire socio administratif). Elles sont en principe obligatoires et la personne doit s'y rendre avant le rdv de permanence avec l'AS. Le but étant de donner les grandes lignes de qu'est-ce que signifie le minimum vital, d'expliquer en quoi consiste le droit au RI comme les obligations qui l'accompagnent. Nous espérons ainsi mieux cibler le public. Réduire le temps d'explication lors de la permanence qui va suivre avec l'assistant social, voir peut-être libérer certaines permanences, si après la séance, la personne comprend qu'elle ne rentre pas dans les conditions d'octroi (a déjà un salaire en dessus du minimum ou possède une fortune, assurance vie par exemple, en dessus des limites de la fortune, etc).

Les enjeux : plus tôt la personne comprend ce que le RI peut lui offrir, plus vite elle pourra répondre aux exigences de constitution du dossier et mieux elle comprendra qu'elle est acteur dans ces démarches.

En conclusion, les deux corps de métiers Assistants sociaux et gestionnaires administratifs sont là pour accompagner la personne à sortir de l'impasse de l'indigence. Chacun son métier, les usagers sauront dès le départ qui fait quoi.

Le chantier n'est pas encore finalisé, nous avons encore un bout de chemin à faire, nous espérons avec ces doubles permanences mieux et plus vite répondre aux personnes dans le besoin.

Un grand merci de votre attention,

C. Grunauer,
Essertines, le 25.06.14

Discours agent régional des assurances sociales au conseil intercommunal du 25.06.2014

Monsieur le président , Mesdames, Messieurs,

Une des plus value la plus importante du travail des agences d'assurances sociales de vos communes est la vision généraliste neutre et unique que nous pouvons offrir à la population.

Les collaborateurs d'agence ont une forte expérience et un haut niveau de formation. En effet, les préposées ont une exigence de formation de brevet fédéral de spécialiste en assurance sociales et les collaborateurs un niveau de généraliste en assurance sociales. Ces compétences sont mises à jour chaque année par plusieurs formations continues.

Ainsi avec un seul et unique interlocuteur de proximité, la population de vos communes peut être reçue par les agences aussi bien pour des prestations fédérales, cantonales, communales qu' associatives.

Ce service touche toute personne de la population pouvant avoir besoin de notre système de sécurité sociale. Le contact de proximité et de généraliste permet un accompagnement optimum que nous sommes les seuls à pouvoir offrir par notre positionnement intéressant.

Pour illustrer ces propos, quelques exemples concrets du quotidien où une personne vient pour une demande et où l'on peut analyser la situation dans son intégralité par nos compétences de généraliste :

Les exemples ci-après ne sont pas des cas isolés mais vraiment des situations que nous vivons chaque semaine.

NOM : M. L

Monsieur vient déposer une demande de subside pour pouvoir payer ses primes d'assurance maladie. A l'analyse de sa situation, nous identifions un droit PC-Familles car la famille qui a 3 enfants remplit tous les critères. Nous remarquons également sur les fiches de salaire précédentes de son ancien employeur que M. L. ne touche pas les allocations familiales. Nous enquêtons auprès de lui et il nous informe que son ancien patron refuse de les verser. Nous prenons contact avec la Caisse AVS de Soleure de l'employeur qui répond qu'il faut une lettre de Monsieur par écrit comme quoi il n'a rien reçu de son employeur. On suit l'histoire et finalement nous recevons les remerciements de Monsieur, car il a pu toucher Fr. 3000.- d'allocations familiales et un droit PC-Familles est ouvert en plus du subside à l'assurance pour lequel il était venu à l'origine.

Nom : M. B

Monsieur vient au guichet pour demander de l'aide pour se mettre à son compte. Il mentionne qu'il a peu de temps à disposition et désire qu'on le reçoive rapidement. Nous nous arrangeons pour lui

offrir un rendez-vous pour le lendemain afin de faire le nécessaire pour son affiliation comme indépendant.

Lors du rendez-vous nous constatons que M. a des enfants et qu'il ne savait pas qu'il pouvait toucher des allocations familiales comme indépendant. De plus, Monsieur a également des ouvriers, nous devons donc créer un dossier d'employeur et on l'avise qu'il faudra qu'il passe avec ses ouvriers pour faire les demandes allocations familiales salariés pour eux. Il ne sait pas non plus qu'il doit inscrire ses ouvriers pour le 2ème pilier et faire le nécessaire pour assurer l'accident. D'une simple affiliation d'indépendant nous avons pu conseiller et accompagner Monsieur dans ses droits mais aussi ses obligations.

NOM : Mme P.

Madame touche les prestations complémentaires mais pas ses enfants. En effet, si le calcul est plus avantageux sans les enfants ces derniers sont retirés du droit aux prestations complémentaires des parents. Du coup Madame reçoit une note d'honoraires pour sa fille de Fr. 821.50 qu'elle ne peut se faire rembourser et elle n'a pas les moyens de la payer. Nous proposons de faire une démarche auprès du fonds cantonal pour la famille. Le fonds cantonal nous appelle pour avoir plus de renseignements sur cette personne et accepte la demande de prise en charge. Mme P. nous remercie infiniment.

Nom : Mme D

Mme passe à l'agence pour demander les allocations familiales pour salarié et l'allocation de maternité fédérale pour qu'on l'aide à remplir les formulaires. Son mari est au chômage.

La première analyse a été de demander si Monsieur touchait le 80 % au chômage et ce n'est pas le cas. Nous avons appelé la caisse de chômage et cela a été rectifié, car Monsieur n'avait pas annoncé la naissance de l'enfant.

La 2ème analyse est que Madame va toucher Fr. 230.- de son employeur pour les allocations familiales, mais que Mme ne touche pas l'allocation de naissance. Après renseignement le canton où travaille Mme ne verse pas l'allocation de naissance donc on a rempli ensemble la demande au fonds cantonal pour la famille pour que Mme puisse toucher Fr. 1'500. - (l'allocation de naissance).

NOM : Mme P.

Commune : Penthalaz

Mme se retrouve avec un refus PC car la caisse de compensation ne tient pas compte des dettes prélevées directement sur son 2ème pilier. Elle se retrouve avec une facture de chauffage qu'elle n'arrive pas à payer. Nous faisons une demande à la commune de domicile qui accepte de payer la facture de Fr 500.-.

Comme vous pouvez le constater, le passage en agence permet une analyse complète et transversale de la situation des personnes. C'est une vraie force qui améliore la qualité de vie de nombreuses personnes et donc de la société en général. Notre système de sécurité sociale est très complexe avec ses nombreuses lois fédérales, cantonales, communales et ses différentes associations de soutien. De plus, toutes ces législations sont en constants mouvements. Je trouve donc important que tant que ce constat est réel, que la population de vos communes puisse continuer à compter sur des professionnels de proximité qui ont une vision généraliste globale et neutre et qui peuvent ainsi être l'interlocuteur central pour guider les personnes dans la jungle de notre système social.

Je vous remercie de votre attention.

Vincent Sugnaux – Agent régional des assurances sociales et adjoint de direction